

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15/04/2024**

N° 314 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à 17 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le deux avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – GUILLEMOT – JANSON – JESSON – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – PILLET – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VALENTIN – VETU – VOISIN-DIT-LACROIX. Mmes CHOCARDELLE – MICHEL – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants

MM. COLMART – DEGRAMMONT. Mmes BOUTILLIER – BUTIN.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

M. DOUCET pour M. LEBAS

M. SCHULLER pour Mme DROUIN

Mme CHOCARDELLE pour Mme BOULOY

M. VOISIN-DIT-LACROIX pour M. JACQUET

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. LEFORT. Mme MAGNIER

Délégués suppléants

MM. HERBILLON. Mme LAURENT.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – BONNET Marcel – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GALLOIS – GALICHET Gérard – GILLET – GOURNAIL – HEINIMANN – MANGEART – NAMUR – ROSSIGNON – VANSANTBERGHE. Mmes GALICHER – LIZOLA – MORAND.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – ARNOULD – APPERT Didier – APPARU – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – DEFORGE – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERISSANT – JACOB – JESSON Jacques – JOPPE – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINNER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – HUVET – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice	:	48
Nombre de présents	:	25
Nombre de votants	:	28

ACTE REÇU LE

24 AVR. 2024

PREFECTURE DE LA MARNE

M. Jean-Pierre COLPIN a été désigné secrétaire de séance.

Rapport de Monsieur le Président :

Compte tenu des opérations comptables réalisées en 2023, la situation financière de clôture s'établit ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ Recettes de l'exercice	454 680.44 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	454 400.19 €
74718 Autres participations (Etat)	0 €
74751 Participation des groupements de commune	392 491.75 €
7477 Budget communautaire et fonds structurels	61 908.44 €
- 7 606.40 € (animation Leader 2021)	
- 38 684.64 € (animation Leader 2018)	
- 15 617.40 € (solde plateforme de rénovation énergétique)	
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	0.57 €
7588 Autres produits divers de gestion courante	0.57 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	279.68 €
7788 Autres produits divers de gestion courante	3.10 €
▪ Dépenses de l'exercice	474 777.44 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	58 628.20 €
60632 Fournitures de petits équipements	0.00 €
6064 Fournitures administratives	0.00 €
611 Contrats de prestations de services	6 057.68 €
6132 Locations mobilières	1 282.65 €
614 Charges locatives	494.88 €
6161 Primes d'assurances	2 129.30 €
617 Etudes et recherches	38 400.00 €
6182 Documentation générale et technique	105.00 €
6188 Autres frais divers	0.00 €
6226 Honoraires	4 387.20 €
6231 Annonces et insertions	0.00 €
6237 Publications	0.00 €
6238 Divers	0.00 €
6256 Frais de missions	1 235.88 €
6261 Frais d'affranchissement	255.95 €
6281 Concours divers, cotisations	2 240.00 €
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	2 039.66 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	52 474.13 €
6218 Autres personnels extérieurs	0.00 €
6331 Versement mobilité	215.23 €
6332 Cotisations versées au FNAL	36.66 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	366.48 €
64131 Rémunération personnel non titulaire	37 430.01 €
6451 Cotisations à l'Urssaf	11 292.28 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	1 539.19 €
6454 Cotisations aux Assedic	1 484.28 €
6475 Médecine du travail, pharmacie	110.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	363 675.11 €
6512 Droits d'utilisation – informatique en nuage	7 674.00 €
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	356 000.00 €
- 36 000 € (à l'AUDC solde subvention 2022)	
- 150 000 € (à l'AUDC subvention 2023)	
- 85 000 € (à la Comète solde 2022)	
- 85 000 € (à la Comète premier acompte 2023)	
65888 Autres	1.11 €

Résultat de l'exercice.....	- 20 097.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	91 200.06 €
Résultat de clôture	71 103.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes de l'exercice 1 888.00 €
- Dépenses de l'exercice 0.00 €

Résultat de l'exercice.....	00.00 €
Résultat d'investissement reporté	1 888.00 €
Résultat de clôture	1 888.00 €

➔ **RESULTAT DISPONIBLE : 72 991.06 €**

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif qui lui est présenté,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et sans la voix de celui-ci,

ARRETE ET VOTE le compte administratif de 2023 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE

24 AVR. 2024

PREFECTURE DE LA MARNE

Le Président,



JESSON